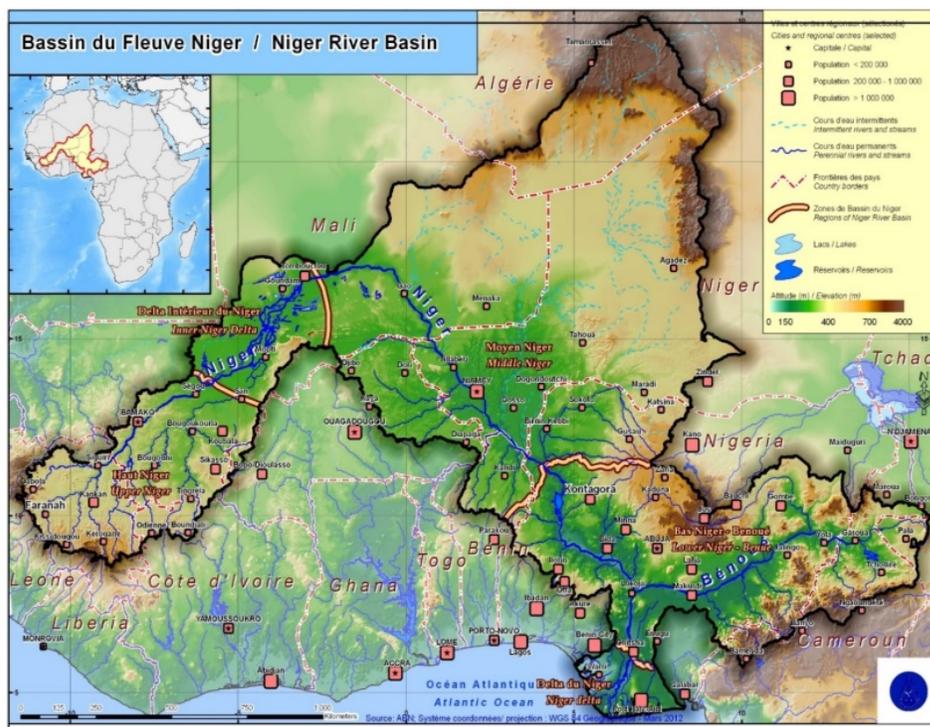




FORUM AFRICAIN SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

THÈME: LE PROJET FOMI DANS LE BASSIN DI NIGER

LE CAIRE, 25 JUILLET 2022



PRÉSENTER PAR: MONSIEUR ZINSOU DIDIER SEYIVE
DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DU BASSIN DU NIGER

E-mail: secretariat.abn@gmail.com ; secretariat.executif@bassin-niger.org

Web: www.abn.ne





9 Etats: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad

3e fleuve d'Afrique / 9e fleuve du monde Superficie BV: 1 500 000 Superficie active Long: 4 200 km

Plus de 160 millions d'habitants

Mission de l'ABN: Promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin du Niger dans les domaines de : hydraulique, énergie, agriculture, transport, communications, industrie, etc.

ENJEUX:

- La forte densité démographique: 3%
- La sécurité alimentaire
- La sécurité énergétique
- Le Changement climatique
- La paix

- **ACCROISSEMENT DES BESOINS EN EAU**
- **TENDANCE A LA BAISSSE DES RESSOURCES EN EAU**
- **VARIABILITES CLIMATIQUES**
- **POTENTIELS RISQUES DE CONFLITS**



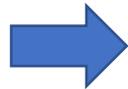
PERTINENCE DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS : CAS DU BASSIN DU NIGER



MENACE DU FLEUVE NIGER



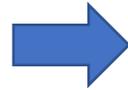
SITE DE KAIWA (COMMUNE DE BANIKANE) - 03 Juin 2006



Accroissement de la population
Augmentation des besoins en eau et des ressources naturelles (**Doubler les besoins alimentaires d'ici 2050**)



Augmentation de la pression sur les ressources naturelle (agriculture, déforestation, pêche artisanale, orpaillage artisanale non contrôlé, pollution des eaux et des sols...)



Dégradation des Eau et du Sol
Effets du changement climatique



Conséquence :
Compétition pour l'accès à l'eau et aux ressources naturelle et
RISQUE DE CONFLITS

Les missions de l'ABN en tant que (OBT) font d'elle une Structure sous-régionales d'**OUTILS EFFICACES DE PRÉVENTION DES CONFLITS** et de **PRÉSERVATION DE LA PAIX**. Son fonctionnement assure l'intégration entre les Pays membres dans les domaines de l'eau.

Nécessité pour l'ABN d'assurer une gestion coordonnée et participative des ressources naturelles



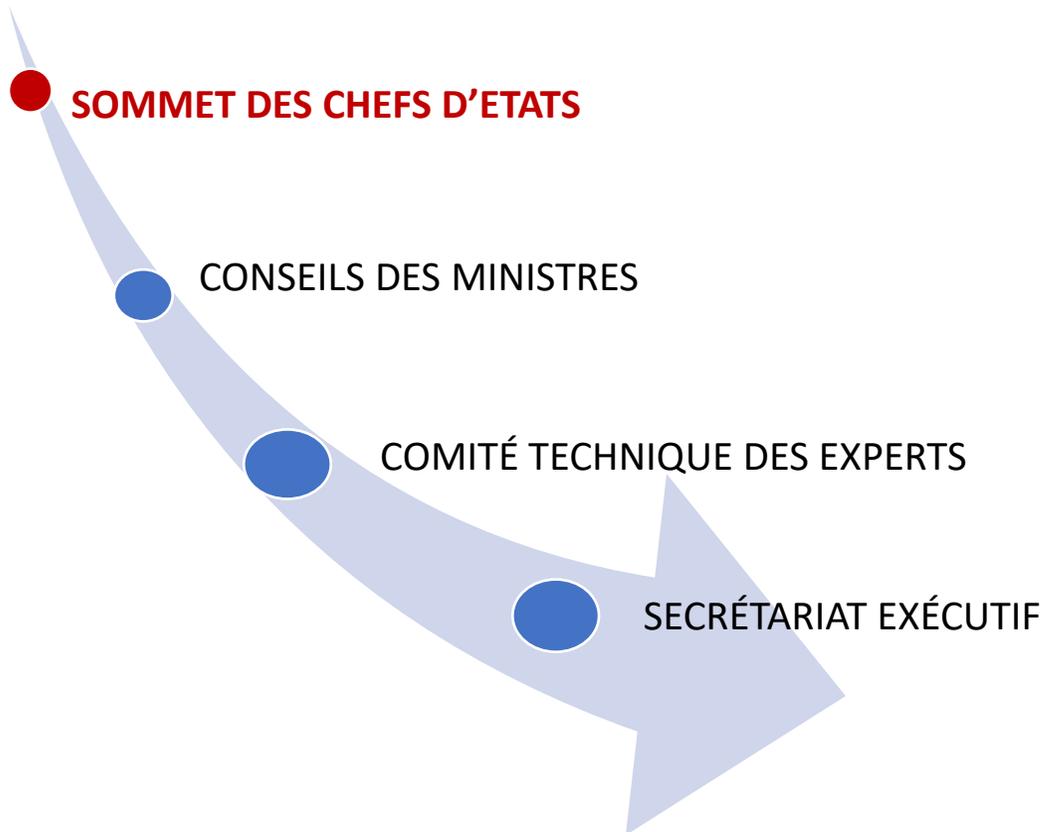
- Préserver les ressources en eau et les écosystèmes
- Réduire significativement les impacts négatifs du changement climatique
- Améliorer la résilience des population et des infrastructures face au CC
- Renforcer l'adaptation des populations aux CC
- Impliquer tous les acteurs dans la gestion de l'eau et des ressources naturelles
- Assurer la cohérence dans l'aménagement des bassins transfrontaliers

ABN: 9 Pays, 1 Bassin, 1 Vision | 9 Countries, 1 Basin, 1 Vision



GOVERNANCE DE L'ABN :

Instruments efficaces de gestion concertée pour le renforcement de la diplomatie sur l'eau et les ressources naturelles



CHARTRE DE L'EAU DU BASSIN DU NIGER & ANNEXES

Objectif CE = **coopération** fondée sur la **solidarité** et la **réciprocité** pour une **utilisation durable, équitable et coordonnée** de la ressource en eau du Bassin versant hydrographique du Niger

Annexe 1: Protection de l'environnement

Annexe 2: Règlement d'eau pour la gestion coordonnée des barrages structurants

Annexe 3: Notification préalable des mesures projetées et à l'instruction des dossiers de notification

Annexe 4: Partage des coûts et bénéfices des ouvrages communs et des ouvrages d'intérêt commun

Annexe 5: Statut juridique des ouvrages communs et des ouvrages d'intérêt commun





VISION PARTAGEE : Créer une dynamique de développement économique au niveau du bassin transfrontalier.

Enoncé : Faire du Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025

Planification de projets hydrauliques

Adoption du PADD (Fomi-Taoussa-Kandadji)
PS/PO
PIC

350 actions du PO pour 7.2 milliards \$US dont
3,11 milliards \$US pour le PIC avec 246 actions

Définition d'une Politique régionale d'anticipation pour :

- Sécuriser l'eau pour les usages;
- Garantir l'iso satisfaction des besoins

Rassemblement de tous les acteurs de l'Eau

- Décideurs Politiques : Sommet des CE, CM, CTP
- Partenaires Techniques et Financiers
- Instituts de Recherches
- Réseau des Députés en charges des questions de l'eau
- Réseau des Journalistes de l'ABN
- Structures Focales Nationales ABN
- Coordinations Nationales des Usagers





LA PLACE DES BARRAGES DANS LE PADD

- La Vision Partagée de l'ABN a été concrétisée par le PADD (adopté par la résolution N° 3 de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres du 26 juillet 2007) qui repose sur la construction de barrages de régulation sur le fleuve Niger en vue de :
 - Satisfaire de façon progressive et coordonnée les besoins en eau (actuels et futurs) que ces barrages permettent de satisfaire et sur leur gestion coordonnée
 - maximiser les bénéfices socio-économiques et environnementaux.

- le scénario d'aménagement de barrages retenu de l'amont vers l'aval est :
 - Fomi (en Guinée sur l'affluent Niandan),
 - Taoussa (au Mali, sur le Niger) et,
 - Kandadji (au Niger, sur le Niger).

Au total, le **PADD** compte :
729 actions et 4
126 milliards de
F.CFA ou 9 335 M.
USD ou 6 290 M
d'euros.



MECANISMES-OUTILS-INSTRUMENTS DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTIERES



1. Étude de faisabilité des projets et usages et Sauvegarde environnementale et sociale
2. Appui à la gestion des situations d'urgence transfrontières et catastrophes
3. Suivi des ressources naturelles et de l'environnement
4. Mobilisation, Implication des acteurs et Renforcement de capacités
5. Financement





1. Les **objectifs** assignés au barrage de Fomi par le PADD sont :

➤ Contribuer à satisfaire les débits objectifs d'étiage du fleuve Niger et ainsi :

- Assurer les besoins primordiaux d'alimentation en eau et d'abreuvement du cheptel ;
- Développer l'agriculture par l'irrigation de plaines agricoles en aval du barrage ;
- Développer la pêche et la pisciculture dans la retenue ;
- Développer la navigation fluviale et l'écotourisme à travers des lâchers des débits planifiés ;

➤ Accroître la production de l'hydroélectricité à faible coût. Cette production étant destinée à rentabiliser au mieux l'ouvrage, le cas échéant, dans le cadre d'une interconnexion électrique régionale conforme avec les plans d'interconnexion du réseau Ouest-Africain WAPP.





2. LES ETUDES REALISEES

De nombreuses études sur le barrage ont déjà été réalisées, à savoir :

- Etudes de faisabilité successives en 1983, 1988 et 1999 ;
- L'Etude d'Impact Hydraulique conduite de 2005 à 2006 et validée lors d'un atelier régional qui s'est déroulé en juillet 2006 à Conakry ;
- L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), comprenant l'EIES en tant que telle, un PAR, un PGES et un PDL ; conduite en 2008, elle a été sanctionnée en décembre 2009 par un Atelier régional de validation et finalisée en août 2010 ; cette étude présentait un double avantage : c'était une EIES classique mais qui a également donné lieu à des investigations stratégiques au cœur de la satisfaction des usages dans une perspective de développement durable, en reprenant tout en les approfondissant les simulations effectuées dans le cadre du PADD.
- la phase 2 du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) pilotée par l'Autorité du Bassin du Niger: le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion conduit en 2006 – 2007 est fondé sur un modèle hydro-économique. Il a eu pour principal objectif d'examiner, à l'échelle de l'artère Niger sur toute sa longueur, la compatibilité et la complémentarité entre les barrages de régulation en cascade sous un jeu de contraintes. Ces contraintes sont : le débit environnemental minimal, la satisfaction des besoins en eau (eau potable, eau pour le bétail, irrigation), l'impact sur des zones humides situées à l'aval et l'examen d'autres grandeurs telles que : l'énergie produite, le nombre de jours de navigation.
- Les études de faisabilité technique et le Scoping environnemental réalisées en 2017 dont les rapports finaux ont été présentés au cours d'un atelier régional à Conakry en décembre 2017.





3. Les caractéristiques du Projet d'aménagement du barrage à buts multiples de Fomi

Les caractéristiques de l'aménagement telles qu'établies dans l'étude de faisabilité de 2018 sont les suivantes :

- Un barrage mixte (en remblai et en BCR) de hauteur 37.5 m, créant une retenue de 2.939 milliards de m³ (à la cote maximale de 396 m) avec un volume de régulation de l'ordre de 2.326 milliards de m³ ;
- Les ouvrages annexes et hydrauliques associés ;
- Une usine au pied du barrage, d'une puissance de 90 MW et un productible annuel moyen de 315.1 GWh pour la cote de 396 m, selon les scénarii de gestion multi-usages étudiés dans la faisabilité de 2018.

4. Le dimensionnement du barrage et de ses ouvrages annexes

Les bases du dimensionnement du barrage et de ses ouvrages annexes seront déterminées à partir de l'étude d'APD, qui prendra en compte les recommandations de la faisabilité et du scoping de l'EIES de 2018, entre autres :

- Le type d'ouvrage ;
- La courbe de remous ;
- Les caractéristiques de l'ouvrage et son mode de gestion.

Ainsi, la fin de l'APD et de l'EIESA fera l'objet d'un rapport qui sera présenté à un large panel de partenaires potentiels du projet dont l'examen et la validation en atelier régional déclenchera la Table ronde des partenaires pour aboutir à l'établissement des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO). Il est envisagé que ces travaux pourraient profiter des opportunités qu'offre le partenariat public privé (PPP).



5. Une stratégie pour un projet bien étudié, faisable et bancable



Les nombreuses études déjà réalisées constituent une base d'informations et d'analyses essentielles. Celles-ci doivent néanmoins être détaillées ou approfondies pour envisager une réalisation de l'investissement en :

- a. Permettant de se prononcer sur l'Avant-projet Détaillé en examinant de façon rigoureuse et suffisamment approfondie tous les critères économiques, financiers, sociaux, environnementaux, techniques et institutionnels qui doivent déboucher sur un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
 - b. Permettant ainsi la mobilisation de financements par des PTF informés et impliqués tôt dans le processus et ;
- Mettant en place les conditions de la réalisation de l'ensemble des interventions formant ce projet bancable : ouvrage, mesures d'accompagnement, engagements des parties.

Cette approche repose sur une stratégie en un axe :

- ***Des études détaillées entre elles et conduites en parallèle pour une prise de décisions communes :***
 - L'étude d'APD constitue l'étude principale qui doit aboutir au DAO ;
 - Dans le cycle de projet, il est prévu un approfondissement de l'EIES de 2018 et l'élaboration des différents Plans environnementaux (PGES, PRI, PDL...) de Fomi. Il faut noter que l'EIES de 2010 prévoyait sa propre mise à jour sur la base des conclusions des présentes études d'aménagement afin de constituer l'étude d'impact à caractère réglementaire, nécessaire pour obtenir l'agrément environnemental du projet.





- Des études institutionnelles, de partage de coûts et bénéfices qui ne font pas partie des présentes prestations. Elles examineront le mode de financement de l'ouvrage, son statut, la définition des règles qui présideront aux décisions de gestion et des dispositions de leur mise en œuvre (en partie déjà étudiées dans l'étude sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques structurants conduite par l'ABN en 2013), les modalités de partage des coûts et bénéfices issus de l'ouvrage, les arrangements institutionnels relatifs à la mise en œuvre des différents plans accompagnant l'infrastructure et, pour l'ensemble les engagements que doivent prendre des différentes parties intéressées et qui procèdent de la faisabilité.

PERSPECTIVES

- Conformément à l'Annexe 5, le CIM Mali-Guinée sont engagés dans le processus déclarer le barrage de FOMI, Ouvrage d'Intérêt Commun.
- L'information et l'implication d'un large panel de partenaires potentiels du projet dans l'examen et la validation en atelier régional déclenchera la Table ronde des partenaires pour aboutir à l'établissement des Dossiers d'Appels d'Offres.
- La réalisation des travaux pourraient profiter des opportunités qu'offre le partenariat public privé (PPP).





E-mail: secretariat.abn@gmail.com ;
secretariat.executif@bassin-niger.org
Web: www.abn.ne



Thank You

